

Compte rendu du CHSCT du 16 octobre 2017

1- PV de la séance du 30 mai 2017

Sans réserves, le PV est approuvé à l'unanimité.

2- présentation du bilan chsct 2016 :

Un grand nombre de données sont erronées : nous les corrigeons en séance mais il n'empêche que le bilan qui est remonté à la DG n'est pas correct !

3- PREVENTION :

⇒ **Rapport annuel du médecin de prévention :**

Le manque de médecins de préventions et le manque de temps de ceux qui restent aboutissent à un « mini » rapport sans grand intérêt puisque très incomplet et inexact !

⇒ **Examen des registres SST :**

- Les registres des 3 Versailles sont « néant » ainsi que ceux de Caen et des 2 Rouen.

- Le registre de Nanterre, fait encore état de problèmes dans les sanitaires : toujours pas de papier toilette, pas d'essuie-mains, pas de VMC et pas de ménage dans les WC !

Malgré les nombreuses interpellations de la DDFIP 92 *rien* ne change *jamais*

Le registre d'Orléans fait état d'un détecteur de fumée manquant dans le bureau de la cellule qualité : bien que ces dispositifs ne soient pas obligatoires dans tous les bureaux, la Direction va tacher de régler ce problème.

Les extincteurs seront également re-fixés aux murs prochainement.

SFP fait part d'une inquiétude hors registre : lors du remplacement des radiateurs, les nouveaux étant moins larges que les précédents, ils laissent apparent, sur les cotés des morceaux d'ancienne dalles abîmées qui sont susceptibles de contenir de l'amiante. M. Merle demande des photos afin d'avoir une idée plus précise de la situation.

⇒ **Comptes rendu d'évacuations :**

Afin que les exercices d'évacuations ne deviennent pas une simple routine, le CHSCT avait pris la décision de « corser » les exercices afin qu'ils soient plus proches de la réalité. Pour ce faire, la société NEOFIS a organisé des exercices avec fumigènes sur les sites de la Disi dont nous sommes propriétaires : ESI de Caen le 26 juin, ESI de Rouen Les Mouettes le 20 juin, ESI d'Orléans le 30 juin et l'ESI de Versailles Chantiers le 28 Juin.

Il semble que NEOFIS n'ait pas procédé de la même manière sur tous sites, notamment les « débriefing » qui ont eu lieu immédiatement après l'évacuation : soit avec tous les agents présents, soit avec les responsables de l'évacuation uniquement.

Pour ce qui concerne Orléans, la **CGT** signale que le compte rendu de la société ne reflète pas du tout ce qui a été relevé lors du débriefing en présence de tous les personnels et les défaillances sont nombreuses

1. Des agents ont vu de la fumée dans le hall et sont remontés comme si de rien n'était, repassant par l'escalier enfumé.
2. Personne n'a donné l'alerte ni déclenché l'alarme.
3. Personne n'a pris un extincteur pour essayer de circonscrire l'incendie : on nous dit que tout le monde doit avoir ce réflexe et pas seulement les agents formés au maniement des extincteurs.
4. 26 minutes se sont écoulées entre le déclenchement des fumigènes et l'appel au pompiers ! ! !
5. Personne n'a bloqué les portes battantes au bas des escaliers. Escalier enfumé par lequel la majorité des agents est passé.
6. Des agents sont remontés (à contresens) pour récupérer leurs manteaux, leurs sacs **après** le déclenchement de l'alarme.
7. Des portes et des fenêtres de bureaux n'ont pas été fermées.
8. Des serre-files ont empruntés l'escalier enfumé !
9. Quelqu'un à traversé la zone enfumée pour aller aux toilettes avant de sortir.
10. Des voitures sont sorties ou entrées pendant l'exercice (puis revenu tranquillement rejoindre les autres au point de rassemblement) .
11. La grille n'a pas été bloquée si bien qu'elle s'est refermée au bout de quelques minutes
12. On nous a dit qu'il y avait une vingtaine de personnes dont on ne savait pas où elles se trouvaient ? !

..... mais le compte rendu fait juste état des portes et fenêtres restées ouverte et du temps d'évacuation restant à améliorer !

Après en avoir discuté avec certains agents, il s'avère que ceux ci ne savent :

- ⇒ Ni où, ni quand, ni comment déclencher l'alarme.
- ⇒ Si ils ont le droit d'utiliser les extincteurs sans formation et de toute façon ne savent pas le faire. Ne connaissent pas les spécificités des extincteurs ni exactement où ils se trouvent.
- ⇒ Si un dispositif est prévu pour bloquer les portes battantes.
- ⇒ Qui doit s'occuper de la non circulation des voitures ?
- ⇒ Qui est chargé de bloquer la grille ?

Cela s'explique par le fait que jamais, les agents ne sont réunis pour examiner les comportements dangereux. Jamais ils n'ont connaissance des comptes rendus d'évacuation. Jamais on ne leurs rappelle les consignes de sécurité !

Chaque exercice à été facturé 700 € !

Si ils ne servent pas à acquérir les bons gestes et des comportements responsables et réfléchis et si les directions et les personnels ne jouent pas le jeu, il n'y a aucun intérêt à dépenser autant d'argent !

D'autant que les ESI d'Orléans et de Rouen Les Mouettes sont des bâtiments de type « Pailleron » et qu'il ne faut pas oublier le drame de 1973 où 20 personnes, dont 16 enfants sont morts en **20 minutes**.

La CGT demande à ce qu'un « débriefing » de 5 minutes soit systématiquement fait à l'issue des exercices avec tous les personnels présents. A ce que le compte rendu et le rappel des consignes et bons comportements soient systématiquement diffusés à tous les personnels.

M. Merle propose qu'une fiche (du type check-list) rappelant les consignes, les bons gestes et comportements soit créée et que celle ci soit présentée aux personnels lors d'une réunion dédiée.

⇒ **Point sur les accidents du travail :**

Trois accidents sont à déplorer à la Disi entre les mois de mai et septembre 2017 : deux accidents de trajet et un accident de service heureusement sans gravité.

SFP s'interroge sur la couverture, la protection et la prise en charge des apprentis en cas d'accident : la Direction présume que la prise en charge des apprentis est la même que pour les fonctionnaires de la Disi mais le confirmera après vérification.

FO signale que récemment, lors d'un accident de service, les pompiers et le médecin coordinateur du 15 ont demandé à la Direction de Rouen d'emmener la personne à l'hôpital par ses propres moyens or la règle est et a toujours été de ne surtout jamais transporter de personne blessée dans un véhicule personnel (ou de direction) parce qu'il peut arriver n'importe quoi pendant le transport vers l'hôpital et que nous ne sommes pas apte à gérer cette situation en plus de la conduite.

M. Belloc, Inspecteur Santé et Sécurité précise que si c'est une demande du 15 et des pompiers, on peut transporter la personne blessée sans que notre responsabilité soit engagée.

M. Merle diffusera une note sur ce sujet.

⇒ **Point sur les aménagements de postes :**

Quatre nouveaux aménagements de postes ont été effectués : 1 à Orléans, 2 à Versailles et 1 à Rouen Jean Moulin.

4- Budget et formation :

Sur un budget délégué de 57 047€, il reste au 4 octobre 2017, 24,02€.

SFP souhaiterait obtenir le détail du « dispatch » des achats concernant les améliorations des conditions de vie au travail.

Le tableau n'étant effectivement pas très simple à interpréter, quelques modifications y seront apportées.

Concernant la formation, un bilan plus détaillé sera également fourni ultérieurement.

5- Installation CSP / SFACT à l'ESI d'Orléans :

Les travaux sont enfin terminés : les personnels des services CQF, INTEX et EXPLOITATION ont intégrés leurs nouveaux bureaux au premier étage les 6 et 7 juin, libérant l'espace du rez de chaussée pour la seconde tranche des travaux visant à accueillir les collègues des CSP / SFACT.

Les travaux ont courus du 12 juin au 28 juillet. Ils ont emménagé les 20 et 21 septembre.

Les parkings n'étaient pas compris dans le programme de travaux de la DG cependant, suite à une convention passée entre la DRFIP45 et la Disi Paris Normandie, 16 places de parking ont été mises à leur disposition.

La CGT fait part au comité de l'interpellation du CHSCT Loiret concernant les mesures et relevés d'amiante qui aurait du être faites d'après les préconisations du ministères qui vont au delà de la réglementation et dont le prix aurait du être compris dans le coût du chantier ce qui n'a pas été respecté.

M. Merle a pris l'attache de la Centrale sur ce dossier et la réponse est que tout a été fait en conformité avec la réglementation. Que la DRFIP a demandé des analyses complémentaires à leur charge et non comprises dans le coût du chantier.

Le CHSCT de la DRFIP devrait faire une visite des locaux des CSP / SFACT le 17 octobre.

Une visite de l'ESI d'Orléans par le CHSCT de la Disi Paris Normandie est prévue le 16 novembre prochain.

6- Regroupement des ESI de Rouen :

En totale contradiction avec les promesses faites aux OS lors de la création des DISI, le regroupement des ESI de Rouen s'inscrit dans la démarche nationale de fusion des ESI en double résidences géographique. Comme pour Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Lyon, Rouen, Versailles et Amiens, le regroupement des ESI de Rouen participent de la rationalisation du parc immobilier. La décision de regrouper l'ESI de Rouen Jean Moulin sur le site de l'ESI de Rouen Les Mouettes a été confirmé au agents des deux établissements le 10 octobre 2016.

S'agissant du regroupement immobilier, les principes directeurs suivants ont été posés :

- ⇒ Juste répartition de l'espace afin que chaque service dispose de la place nécessaire en rapport avec ses effectifs et ses missions.
- ⇒ Préservation de l'unité des services afin que chaque service reste groupé.
- ⇒ Limitation des déplacements et des modifications d'agencement afin de générer le moins de nuisances possible pour les agents.

L'opération est pilotée **exclusivement** par la DG qui a désigné le même maître d'œuvre que pour Orléans : le cabinet LBE INGENIERIE ARNAUD LANVIN.

Les propositions résultant des groupes de travail constitués des agents de 11 des 14 services concernés, ont été remises au maître d'œuvre à la mi juillet pour qu'il les instruisse sous les angles technique, juridique, financier, calendaire...

L'essentiel des propositions formulées a été retenu. Les personnels des deux ESI ont été informés des décisions et de l'avancement du projet lors des réunions animées par la Disi les 20 mars et 29 septembre derniers.

Les équipes d'encadrement se réuniront en groupe de travail courant novembre pour examiner les sujets de vie commune.

Bien que la majorité des personnels de Rouen Jean Moulin soit totalement opposés au déménagement de l'autre coté de la Seine, les travaux devraient commencer fin 2017, début 2018 et s'étaler sur une période de 6 à 7 mois.

L'arrivée des agents de Rouen Jean Moulin dans les locaux de l'ESI de Rouen Les Mouettes devrait intervenir autour de l'été 2018.

L'ensemble des projet issus des groupes de travail et les documents techniques amiante ont été transmis au médecin de prévention, le Dr Duhamel ainsi qu'à l'inspecteur SST M. Guyennot.

La fusion administrative des deux ESI sera concomitante.

Les OS demandent des précisions sur divers points :

- ⇒ Les nouveaux venus devraient disposer de 20 à 22 places de **parking**.
- ⇒ La CID gardera un **local** à matériel à la DRFIP mais pas de bureau.
- ⇒ Veiller à l'utilisation de **cloisons phonique** dans certains services ce qui n'a pas été fait à Orléans.
- ⇒ Achat d'un **véhicule supplémentaire** : c'est loin d'être aussi simple parce que pour un nouveau véhicule entré il faut en sortir deux du parque.
- ⇒ Compensation financières : le mode de calcul des RPS est tellement étrange qu'il en résulte souvent des injustices flagrantes.
- ⇒ L'espace dévolu aux agents de l'**AT** qui est supérieure à la norme des 10 m2 (au moins 15 m2) par agent est loin d'être respectée.
- ⇒ La réfection (non prévue) des **sanitaires** du premier étage doit inclure le prolongement des murs jusqu'au plafond conformément à la réglementation.

- ⇒ **L'AT-GP** (2 agents) devrait fermer ses portes et réintégrer la CID au 1^{er} septembre 2018.
- ⇒ La DG devra être vigilante quant aux entreprises qui font travailler et emploient des travailleurs détachés visiblement exploités.
- ⇒ Il n'y a aucune obligation ni aucune nécessité à intégrer un WC à l'espace de confinement SEVEZO. Par contre, il sera agrandi par adjonction du local à massicot.
- ⇒ Etude acoustique du SAFI concernant la paroi du LTI : cette étude date de 2014. Cette salle devrait progressivement être libérée à l'horizon 2018 / 2019.

Le CHSCT doit émettre un avis : sous condition que chaque étape du projet soit soumise et étudiée dans les diverses instances dédiées et à condition de porter une attention particulière sur des points tels que les cloisons phoniques, la bonne hauteur des prises pour les CID / SIL, la réfection des sanitaires (cloisons intégrales), le parking, la restauration..... FO et la CGT donne un avis favorable. SFP donne un avis défavorable.

7- Visites des sites par le CHSCT :

Le CHSCT a effectué 3 visites de sites en 2017 : Caen, Versailles école des postes et Rouen Jean Moulin. L'AP, Mme Nunes-Ferreira à également effectué une visite de l'ESI de Caen suite à l'emménagement dans les nouveaux locaux Tsukuba.

Seul les comptes rendu de visites, complétés des réponses de la direction, de Caen et Versailles ont été vus en séance.

La **CGT** souligne la diligence de la direction de Caen à apporter des solutions rapides aux constatations et recommandations portées sur les comptes rendu de visites. Aucune remarque n'est restée sans réponse.

Bien que présents lors des différentes visites, bien que consultés pour les compte rendu et bien que leurs remarques aient été prises en compte, **SFP** conteste tout, aussi bien sur le fond que sur la forme ! **SFP** pourtant rapporteur pour la visite de Rouen Jean Moulin refuse d'en faire le compte rendu ? ! ...

Versailles école des postes : de nombreux problèmes ont été relevés au V12 malheureusement, étant hébergés dans des locaux de la DDFIP, il n'est pas facile de faire bouger les choses ! Toutefois, la Direction de la Disi a pris sur elle de faire effectuer certains travaux et réparations notamment dans l'escalier de secours qui en avait grandement besoin.

Les dates des prochaines visites ont été fixées pour 2018 :

- ⇒ Versailles Mont Calm : le 6 février
- ⇒ Nanterre : le 5 juin
- ⇒ Rouen Les Mouettes : à déterminer en fonction de la date d'emménagement
- ⇒ CID excentrées : une voir deux CID feront l'objet d'une visite du CHSCT l'an prochain

8- Informations générales :

Deux groupes de travail DUERP et évacuation des Personnes à Mobilité Réduite se sont tenu le 6 octobre dernier.

- ⇒ Concernant le **DUERP**, cette année, ce n'est pas une campagne allégée. Par contre, le DUERP lui le sera :

12 grandes famille de risques au lieu de 11 et 58 situations d'exposition au lieu de 139.

Les risques « bâtimentaires » tel que chauffage, ascenseur défaillants, sol abîmés, problème ponctuels d'hygiène des locaux, stores manquant ou cassés....etc...seront à inscrire dans les registres SST uniquement. Ils ne seront transcrits dans le DUERP et le PAP que si les dysfonctionnements persistent.

Les cadres de proximité devront organiser des réunions afin de collecter les risques et sensibiliser les agents sur une cotation réaliste des critères de fréquence d'exposition et gravité du dommage. Ces réunions, dont nous espérons la participation du plus grand nombre, devront permettre aux personnels de proposer des actions de préventions également.

Les fiches peuvent être anonymes (*sauf le service sinon inexploitable*), individuelles ou collectives mais

SURTOUT REMPLISSEZ LES FICHES DE RISQUES C'EST IMPORTANT POUR VOUS !

⇒ Concernant le **GT évacuation des PMR**, la proposition d'équiper les locaux qui en sont dépourvus d'EVAC-CHAIR est celle qui a obtenu le plus de suffrage étant donné les contraintes et la difficulté à créer des espaces d'attente sécurisée.

Toutefois, cette solution implique que plusieurs agents soient formés au maniement de ces chaises et que ces mêmes agents devront s'engager à rester auprès des PMR et la majorité des participants du GT craignent de n'avoir aucun volontaire.

Nous sommes persuadés qu'ils se trompent et que des volontaires se feront connaître pour assurer cette mission !

M. Merle aimerait connaître la conduite à adopter si une personne handicapée refuse d'utiliser l'EVAC-CHAIR ?

M Belloc préconise de la mettre en sûreté et de prévenir les secours rapidement.

⇒ Afin de prévenir le risque de Troubles-Musculo-Squelettique dus à la manipulation excessive de colis, l'atelier de **Scan-ADO d'Orléans** se verra bientôt doté d'un transpalette autolift à levée ergonomique qui permet de travailler à hauteur de hanche ainsi que de rayonnages « picking » qui utilisent la gravité pour acheminer les cartons vers les opératrices. Ces matériels devraient arriver dans la première quinzaine de novembre. SPF rappelle de vérifier que les personnes qui se servent des transpalettes aient bien reçu la formation gerbeur.

⇒ **Point immobilier Versailles** : le regroupement de l'école des postes et de Chantiers a été arrêté. Tout comme pour Orléans et Rouen, ce chantier sera piloté et financé par la DG.

Le choix du maître d'œuvre devrait avoir lieu en décembre. L'aboutissement ne devrait pas intervenir avant fin 2018.

⇒ Une note émanant du secrétariat général réactualisant les trousse de premier secours ces dernières seront remises à jour. Elles devront être laissées à disposition des personnels à tout moment et rangées dans un endroit facilement accessible.

Les agents ayant suivi la formation de secouriste devraient recevoir une trousse de secours personnelle à avoir toujours à portée de main.

9- Questions diverses :

CGT :

⇒ Qui est le référent amiante de la Disi en remplacement de M. Aouadj ?
Bonne question !

⇒ Pourrait-on envisager une prochaine dématérialisation des registres santé, sécurité au travail ?
Ça semble assez compliqué à mettre en place mais ce n'est pas exclu.

⇒ Quid de l'ascenseur tout neuf d'Orléans qui est pourtant affiché en panne depuis des mois alors qu'il fonctionne parfaitement ?

Si nous avons bien compris, la société de maintenance, Shindler, refuse de faire la maintenance de celui-ci parce qu'ils ne sont pas les installateurs.

La société qui a installé l'ascenseur veut bien assurer la maintenance mais ne sont pas « estampillés » DG. Une réunion de conciliation devrait être tentée prochainement !

SFP :

- ⇒ Où en sommes nous des alarmes lumineuses pour doubler les alarmes sonores ?
C'est toujours d'actualité mais seulement là où c'est nécessaire.
- ⇒ Un plan de prévention avait il été fait pour les travaux de Versailles ?
Evidemment oui.
- ⇒ Où en sommes nous des relevés contradictoires concernant le ménage dans les locaux ?
M. Merle envisage prochainement un GT sur ce sujet et préfère répondre à ce moment là.
- ⇒ Alerter le CHSCT sur la possibilité de se retrouver sans cantine à Versailles Chantier parce que personne ne veut plus prendre de responsabilité dans l'association qui gère la cantine et que sans association, plus de restauration !

FO :

- ⇒ Les tickets restaurant seraient ils une option pour Rouen ?
Absolument pas ! cette solution ne peut être qu'un ultime recours et contrairement à ce que les agents imaginent, le montant n'excéderait pas 6€.

Fin de la séance à 17 : 27